

PRÉFECTURE DE LA RÉGION ALSACE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE L'ALSACE Du 14 avril au 30 mai 2014 inclus

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet de la région Alsace, il sera procédé sur l'ensemble du territoire de la région Alsace dans les conditions prévues par le code de l'environnement, à une enquête publique relative au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de l'Alsace élaboré conjointement par la Région (Conseil régional d'Alsace) et l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace) en association avec le Comité Alsacien de la Biodiversité valant Comité régional Trame Verte et Bleue.

Cette enquête sera ouverte du **lundi 14 avril au vendredi 30 mai 2014 inclus sauf jours fériés**, soit durant 47 jours consécutifs dans les lieux d'enquête figurant dans le tableau ci-après.

Pendant la durée de cette enquête, un exemplaire du dossier sera déposé dans chacun des lieux d'enquête et mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture au public et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête également mis à disposition.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article R.123-9 du code de l'environnement, dès publication de l'arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête, toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Alsace - Service Milieux et Risques Naturels - Pôle Nature - B.P 81005/F - 67070 Strasbourg Cedex. Le dossier d'enquête publique sera également mis à disposition sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr où le public pourra également déposer ses observations.

Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'informations pourront être adressées par voie postale à la DREAL Alsace - Service Milieux et Risques Naturels - Pôle Nature - B.P 81005/F - 67070 Strasbourg Cedex ou par courriel : srcealsace.info@developpement-durable.gouv.fr

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture de la région Alsace, 5 Place de la République 67073 Strasbourg - où pendant la durée de l'enquête, toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention du Président de la Commission d'Enquête par voie postale.

L'enquête publique sera conduite par une **Commission d'Enquête** composée comme suit :

Le Président :	M. Jean ANNAHEIM , Officier supérieur de l'Armée de l'Air, retraité.
Les membres titulaires :	M. Yves JEUNESSE , Directeur de Centre pédagogique retraité. M. Noël HORNY , conservateur des Hypothèques retraité.
Membre suppléant :	M. Patrick COULON , Consultant en informatique, préretraité.

Au moins un membre de la Commission d'Enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations par écrit ou par oral lors des permanences organisées dans les lieux d'enquête aux dates et heures suivantes :

Lieux d'enquête et calendrier des permanences de la Commission d'Enquête			
Strasbourg	<i>Préfecture de Région :</i> Lundi 14 avril de 9h à 12h Mercredi 28 mai de 13h à 16h <i>Au Conseil Régional :</i> Jeudi 17 avril de 14h à 17h Mardi 6 mai de 9h à 12h <i>En Mairie :</i> Samedi 17 mai de 9h à 12h Vendredi 30 mai de 9h à 12h	Colmar <i>En mairie</i>	Mardi 15 avril de 9h à 12h Mercredi 14 mai de 14h à 17h Lundi 26 mai de 9h à 12h
Sarre-Union <i>En mairie</i>	Mardi 15 avril de 14h à 17h Jeudi 15 mai de 9h à 12h	Mulhouse <i>Maison de l'Urbanisme</i>	Mercredi 16 avril de 9h à 12h Lundi 12 mai de 14h à 17h Mardi 27 mai de 9h à 12h
Barr <i>En mairie</i>	Mardi 22 avril de 9h à 12h Mercredi 7 mai de 14h à 17h	Altkirch <i>En mairie</i>	Jeudi 24 avril de 9h à 12h Mardi 20 mai de 14h à 17h
Wissembourg <i>En mairie</i>	Mercredi 23 avril de 9h à 12h Jeudi 22 mai de 14h à 17h	Ottmarsheim <i>En mairie</i>	Vendredi 25 avril de 9h à 12h Mercredi 21 mai de 14h à 17h
Haguenau <i>Direction de l'Urbanisme</i>	Mercredi 23 avril de 14h à 17h Jeudi 22 mai de 9h à 12h	Ribeauvillé <i>En mairie</i>	Mercredi 30 avril de 14h à 17h Jeudi 22 mai de 9h à 12h
Saverne <i>En mairie</i>	Jeudi 24 avril de 9h à 12h Vendredi 23 mai de 14h à 17h	Guebwiller <i>En mairie</i>	Mercredi 30 avril de 9h à 12h Lundi 19 mai de 14h à 17h
Molsheim <i>En mairie</i>	Mardi 29 avril de 14h à 17h Vendredi 23 mai de 9h à 12h	Thann <i>En mairie</i>	Mercredi 30 avril de 14h à 17h Lundi 19 mai de 9h à 12h
Sélestat-Erstein <i>A La Commanderie</i>	Mercredi 30 avril de 9h à 12h Jeudi 22 mai de 14h à 17h		

À l'expiration du délai d'enquête, la Commission d'Enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Le Président de la Commission d'Enquête transmettra le dossier d'enquête, les registres et pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au Préfet de la région Alsace, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, le Préfet de la région Alsace, adressera, dès réception, copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête au Préfet du Haut-Rhin, au Président du Conseil Régional d'Alsace et aux maires des lieux d'enquête désignés ci-dessus, pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également disponibles sur le site internet de la préfecture de la région Alsace : www.alsace.gouv.fr
Eventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique sera soumis à délibération du Conseil Régional d'Alsace et sera ensuite adopté par arrêté du Préfet de la région Alsace.

